

*Cabinet Lassaad Oueghlani*  
*Audit, Accounting and consulting*

## **Association Djerba Insolite**

### **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

**Septembre 2025**

---

***Lassaad Oueghlani***  
*Commissaire Aux Comptes*  
*Membre de la CCT*

Rue du dispensaire houmt souk Djerba 4180  
TEL : 75 653 221-GSM : 22 736 996

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
Rapport général	<b>4 – 7</b>
Rapport spécial	<b>8 - 9</b>
Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2024	<b>10 - 16</b>
- Etat de la situation financière	
- Etat des produits et des charges	
- Etat de flux de trésorerie	
- Notes aux états financiers	

***Rapport Général***

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024**

Djerba, le 30 septembre 2025

*Mesdames et Messieurs les membres  
de l'association « DJERBA INSOLITE »*

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **DJERBA INSOLITE** » joints au présent rapport et comprenant l'état de la situation financière au 31 Décembre 2024, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total des passifs et actifs nets de 91955.212 et un déficit de 23557.040.

**À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « DJERBA INSOLITE » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.**

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les travaux d'audit que nous avons effectués nous ont permis de relever Les observations suivantes :

- 1- La société n'as pas opéré la retenue à la source de 1.5% sur des factures d'achats dont leurs montants supérieurs ou égales à 1000 dinars conformément au paragraphe (g) de l'article 52 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 51 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.
- 2- La société n'as pas opéré la retenue à la source au titre des Honoraires, Commissions, Courtages, Loyers et des rémunérations des activités non Commerciales conformément au paragraphe (g) de l'article 52 du code de l'IRPP et de l'IS

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif de l'association « **DJERBA INSOLITE** ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du bureau exécutif pour l'arrêté des états financiers**

Le bureau exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme

---

Nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

Résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

**DJERBA INSOLITE**

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
  
- Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
  
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association « **DJERBA INSOLITE** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au bureau exécutif.

### **Rapport sur les vérifications spécifiques**

1-Le défaut de Tenue des registres prévus par les dispositions de l'article 40 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011.

. Les registres sont :

- Le registre des adhérents
- Le registre des activités et des projets
- Le registre des dons
- Le registre de délibérations

Le Commissaire aux Comptes

Lassaad Oueghlani



***Rapport Spécial***

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024**

Djerba, le 30 septembre 2025

**Mesdames et Messieurs les membres de**  
**l'association « DJERBA INSOLITE »**

En application des dispositions de l'article 115 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre association ne nous a donné avis d'aucune opération régie par les dispositions de l'article précité.

Egalement, l'examen des écritures comptables de l'association « **DJERBA INSOLITE** » au titre de l'exercice 2024 ne nous a pas permis de révéler l'existence des opérations entrant dans le cadre de cet article.

Telles sont messieurs les membres de l'association, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Le Commissaire aux Comptes  
Lassaad Oueghlani



***Etats financiers arrêtés  
au 31 Décembre 2024***

**Etat de la Situation Financière**

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	AC 1	25 114,576	42 271,467
AC 2 - Placements et autres actifs financiers	AC 2		
AC 3 - Autres actifs courants	AC 3	2 157,947	19 779,715
AC 4 - Créances et comptes rattachés	AC 4		
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approv	AC 5		
AC 6 - Autres actifs non courants	AC 6		
AC 7 - Immobilisations financières	AC 7	1 800,000	1 800,000
AC 8 - Immobilisations corporelles	AC 8	62 882,689	85 278,991
AC 9- Immobilisations incorporelle	AC 9		
<b>Total des actifs</b>		<b>91 955,212</b>	<b>149 130,173</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers	PA 1		
PA 2 - Autres passifs courants	PA 2	-187,949	11 033,670
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	PA 3		
PA 4 - Provisions	PA 4		
PA 5 - Apports reportés	PA 5		
PA 6 - Autres passifs non courants	PA 6		
PA 7 - Emprunts	PA 7		
<b>Total des passifs</b>		<b>-187,949</b>	<b>11 033,670</b>
AN 1 - Dotations	AN 1	-67 580,872	-41 334,570
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations	AN 2	130 463,561	126 613,561
AN 3 - Subventions d'investissement	AN 3		
AN 4 - Autres actifs nets	AN 4		
AN 5 - Réserves	AN 5		
AN 6 - Excédents ou Déficit reportés	AN 6	52 817,512	12 999,446
AN 7 - Déficit de l'exercice	AN 7	-23 557,040	39 818,066
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>92 143,161</b>	<b>138 096,503</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>91 955,212</b>	<b>149 130,173</b>

**Etat des Produits et des Charges**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

<b>LIBELLE</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Produits</b>			
PR 1- Cotisation des adhérents	PR 1		
PR 2- Revenus des activités et manifestations	PR 2	50 894,208	188 517,213
PR 3- Subventions de fonctionnement	PR 3		
PR 4- Apports non monétaires	PR 4		
PR 5- Autres Apports	PR 5	15 657,310	13 000,495
PR 6- Produits des placements	PR 6		
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	PR 7	26 246,302	24 504,635
PR 8- Autres gains	PR 8	1,002	
<b>Total des produits</b>		<b>92 798,822</b>	<b>226 022,343</b>
<b>Charges</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	CH 1	19 175,646	82 189,039
CH 2- Charges de personnel	CH 2	48 616,852	56 694,414
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	CH 3	26 246,302	24 504,635
CH 4- Autres charges courantes	CH 4	22 147,362	21 447,708
CH 5- Charges financières nettes	CH 5	0,000	0,000
CH 6- Autres pertes	CH 6	169,700	1 368,481
<b>Total des charges</b>		<b>116 355,862</b>	<b>186 204,277</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>-23 557,040</b>	<b>39 818,066</b>

## Etat des flux de trésorerie

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	0,000	0,000
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	50 894,208	188 517,213
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	0,000	0,000
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	15 657,310	13 000,495
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-20 162,577	-62 787,570
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	-27 865,385	-42 472,900
F7- Autres Décaissement des activités courantes	-31 830,447	-22 881,886
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>-13 306,891</b>	<b>73 375,352</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 850,000	-50 301,692
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-3 850,000</b>	<b>-50 301,692</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>		
F12- Encaissement des dotations		
F13- Encaissement des subventions d'investissement		
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
F15- Encaissement provenant des emprunts	0,000	0,000
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-17 156,891</b>	<b>23 073,660</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>42 271,467</b>	<b>19 197,807</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>25 114,576</b>	<b>42 271,467</b>

## *Notes aux états financiers*

Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2024

NOTES	MONTANT
<b>AC 1</b>	
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>25 114,576</b>
COMPTE POSTAL	11 119,032
BANQUE TSB 091 111	13 190,529
CAISSE DEPENSES	805,015
<b>AC 3</b>	
<b>Autres actifs courants</b>	<b>2 157,947</b>
Fournisseurs debiteurs	1 790,000
RS/LOYER	33,090
Associés dividendes à payer	334,857
<b>AC 7</b>	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 800,000</b>
CAUTIONNEMENT	1 800,000
<b>AC 8</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>62 882,689</b>
EQUIPEMENTS DE BUREAU	26 748,084
MATERIELS D'EXPLOITATION	1 705,147
MATERIELS DE TRANSPORT	52 721,147
INST GENEL AGENC ET AM...	43 870,491
AMORT MATERIELS INFOR...	-3 311,091
MATERIELS INFORMATIQUES	5 418,692
AMORT MATERIELS DE TR...	-31 137,491
AMORT DE MATERIELS D'E...	-710,477
AMORT INST GENEL AGEN...	-19 367,817
AMORT EQUIPEMENT DE ...	-13 053,996
<b>AN 1</b>	
<b>Dotations</b>	<b>67 580,872</b>
Actionn. capital sousc. non ap...	67 580,872
<b>AN 2</b>	
<b>Apports affectés à des immobilisations</b>	<b>-130</b>
APPORTS AFFECTES	463,561
	-130
<b>AN 6</b>	
<b>Excédents ou Déficits reportés</b>	<b>-52 817,512</b>
RESULTATS REPORTEES	-52 817,512
<b>CH 1</b>	
<b>Achats consommés de fournitures et approvisionnements</b>	<b>19 175,646</b>
DEPENSES PROJET ENIRO...	100,000
DEPENSES PROJET ROSE	148,000
Entretiens et réparations	1 475,495
Remunerat. d'interm. et honor...	5 754,000
HONORAIRE PJ ENVIRO BIKE	3 000,000
HONORAIRE PROJET ROSE	1 123,000
Publicité publicat. relat. publiq.	575,000
Deplacem. missions et recepti...	6 963,995
Autres droits & valeurs similai...	36,156

<b>Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2024</b>	
<b>CH 2</b>	
<b>Charges de personnel</b>	<b>48 616,852</b>
Autres charges sociales	7 084,240
Rémunération du personnel	41 532,612
<b>CH 3</b>	
<b>Dotations aux amortissements et aux provisionnements</b>	<b>26 246,302</b>
Dotations aux amort. & aux pr...	26 246,302
<b>CH 4</b>	
<b>Autres charges courantes</b>	<b>22 147,362</b>
Locations	16 574,160
DROIT D'ENREGISTREMENT	33,800
FOPROLOS	415,324
Fournitures consommables	805,153
Achats materiel equipem. trav...	500,000
Achats non stockes de mat. p...	635,300
Rabais remises rist. sur achats	-3,001
Frais postaux et de télécomm.	2 228,710
Services bancaires et assim.	897,916
AUTRES TAXES	60,000
<b>CH 6</b>	
<b>Autres pertes</b>	<b>169,700</b>
PERTE	169,700
<b>PA 2</b>	
<b>Autres passifs courants</b>	<b>187,949</b>
Fournisseurs divers	-200,000
CHARGES A PAYER	-7 648,523
TVA DEDUCTIBLE 19%	-410,628
TVA A RÉPORTER	19 570,015
CNSS	-3 601,515
Personnel avances et acompt...	-7 000,000
RS/HONORAIRE	-71,400
RS/MARCHE 15%	-450,000
<b>PR 2</b>	
<b>Revenus des activités et manifestations</b>	<b>-50 894,208</b>
REVENUS PROJET DJERBA...	-25 139,434
REVENUS PROJET ENVIRO...	-25 754,774
<b>PR 5</b>	
<b>Autres Apports</b>	<b>-15 657,310</b>
DONS SOCIAUX	-15 657,310
<b>PR 7</b>	
<b>Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice</b>	<b>-26 246,302</b>
Prod. nets part. sur op. en co...	-26 246,302
<b>PR 8</b>	
<b>Autres gains</b>	<b>-1,002</b>
DEF DE PAIEMENT	-1,002